



CAMPING LE ROC ★★

-REGLEMENT INTERIEUR-

En respectant ce règlement, vous contribuez à préserver la tranquillité et la beauté naturelle de notre camping, tout en favorisant une ambiance conviviale et respectueuse. Ainsi, vous pourrez profiter pleinement de votre séjour et contribuer à rendre ce lieu agréable pour tous

Article 1 : Votre arrivée et votre séjour

Pour que votre séjour dans notre camping LE ROC soit des plus agréables, nous vous invitons à suivre quelques formalités simples.

- **Accueil chaleureux** : Dès votre arrivée, notre équipe sera ravie de vous accueillir et de vous guider dans les différentes étapes de votre installation. Pour les hébergements, votre heure d'arrivée sera entre 16:00 et 19:00. Pour les emplacements, votre heure d'arrivée sera à partir de 13:30.
- **Formalités d'enregistrement** : Pour vous enregistrer, nous vous demanderons de présenter une pièce d'identité et de régler le montant total de votre séjour y compris les taxes locales. Nous acceptons les paiements par espèces, cartes bancaires. Un dépôt de garantie vous sera également demandé afin de couvrir d'éventuels dommages. Ce dépôt sera restitué entre 7 et 14 jours après votre départ, déduction faite des éventuels frais si le cas venait à se présenter.
- **Votre espace personnalisé** : Nous vous attribuerons un emplacement ou un hébergement correspondant à vos besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos préférences, nous ferons notre possible pour vous satisfaire.
- **Les services inclus dans votre séjour** : Votre séjour comprend : l'accès à la piscine, aux animations, prêt de matériel.
- **Un séjour sur mesure** : Tout au long de votre séjour, notre équipe reste à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller sur les activités à proximité.

Article 2 : Formalités d'accueil

Pour des raisons administratives, nous vous remercions de bien vouloir remplir une fiche d'accueil à votre arrivée. Cette formalité est obligatoire et nous permet de respecter la réglementation en vigueur.

Sur cette fiche, vous devrez indiquer :

- Vos nom et prénom
- Votre date et lieu de naissance
- Votre nationalité
- Votre adresse actuelle

Pour les familles, une seule fiche par foyer suffit. Les enfants de moins de 15 ans peuvent être inscrits sur la fiche d'un des parents.

Article 3 : Installation et confort

Pour vous assurer un séjour agréable, nous vous invitons à installer votre résidence mobile de loisirs ou votre prendre possession de votre hébergement à l'emplacement qui vous aura été attribué.



CAMPING LE ROC ★★

Article 4 : Pour un séjour agréable et en toute sécurité

- **Tenue vestimentaire** : Pour le confort de tous, nous vous demandons de privilégier une tenue correcte et adaptée à chaque activité. A la piscine, le port d'un short ou bermuda de bain est interdit pour des raisons d'hygiène et de consommation d'eau excessive. Pour exemple lors d'une sortie de piscine, votre short ou bermuda perd environ un litre d'eau sur le sol (pour une seule sortie !!)
- **Merci de consulter les notices indiquées devant chaque espace de jeux afin de pouvoir en profiter en toute sécurité.**

Article 5 : Ensemble, préservons notre petit coin de paradis

Pour que notre camping reste un havre de paix pour tous, nous vous invitons à adopter quelques gestes simples :

- **Un environnement propre et sain** : Chacun d'entre nous peut contribuer à préserver la beauté naturelle de notre camping. Trions nos déchets, nettoyons notre emplacement avant de partir et évitons de jeter quoi que ce soit par terre.
- **L'eau, une ressource précieuse** : L'eau est une ressource précieuse. Utilisons-la avec parcimonie et uniquement aux endroits prévus à cet effet.
- **Le calme et le respect des autres** : Respectons le calme et la tranquillité des lieux, notamment aux heures de repos.
- **La nature, notre amie** : Les plantes et les arbres embellissent notre camping. Prenons-en soin et évitons de les abîmer.
- **Les animaux** : Les animaux sont les bienvenus mais doivent être tenus en laisse et leurs déjections ramassées immédiatement.
- **Le feu** : Les feux sont strictement interdits, sauf dans les espaces aménagés à cet effet (BARBECUE collectif).

Article 6 : Votre accueil personnalisé

Notre équipe est à votre entière disposition pour vous accueillir et vous accompagner tout au long de votre séjour.

Horaires d'ouverture de la réception :

- **Basse saison (avril à juin et septembre à octobre)** : contacter le camping pour les heures de permanences.
- **Haute saison (juillet et août)** : se renseigner auprès de l'accueil.

À la réception, vous trouverez :

- **Toutes les informations dont vous avez besoin** : Nous serons ravis de vous renseigner sur les services du camping, les activités possibles aux alentours et tout ce qui pourrait rendre votre séjour plus agréable.
- **Un espace d'échanges** : N'hésitez pas à nous faire part de vos demandes, suggestions ou éventuelles réclamations. Votre avis nous est précieux pour améliorer nos services.

Article 7 : Tout savoir sur votre séjour

Pour vous permettre de passer un séjour agréable et en toute transparence, nous mettons à votre disposition toutes les informations nécessaires :

- **Notre règlement intérieur** : Vous trouverez notre règlement intérieur affiché à l'entrée du camping et à la réception.
- **Notre classement et nos prestations** : Le classement de notre camping, ainsi que le nombre d'emplacements disponibles, sont affichés à l'entrée. Vous trouverez également à la réception une liste détaillée de nos prestations et de leurs tarifs.

Article 8 : Préparez votre départ en toute sérénité

Pour faciliter votre départ et vous assurer de ne rien oublier, nous vous invitons à :



CAMPING LE ROC ★★

- **Nous prévenir à l'avance** : Prévenez-nous au plus tard la veille de votre départ afin que nous puissions organiser au mieux votre départ.
- **Régler votre séjour à l'avance** : Si vous prévoyez de partir avant l'ouverture de la réception, pensez à régler votre séjour la veille.

Article 9 : Pour un séjour paisible et respectueux

Afin de préserver la tranquillité de tous et de favoriser une ambiance conviviale, nous vous invitons à :

- **Respecter le calme des autres** : Évitez les bruits excessifs, les discussions animées et la musique à fort volume, surtout en soirée et la nuit.
- **Fermer les portes et les coffres en douceur** : Fermez les portes de votre véhicule et les coffres avec précaution pour éviter de déranger vos voisins.

Pour votre confort et celui de tous, un silence est à observer entre 22h et 8h du matin.

Article 10 : Accueillez vos proches en toute simplicité

Vous souhaitez partager votre séjour avec des amis ou de la famille ? C'est avec plaisir !

Pour accueillir vos visiteurs, il suffit de :

- **Les présenter à la réception** : Passez nous voir à la réception pour nous informer de leur arrivée.
- **Fixer la durée de la visite** : Ensemble, nous définirons la durée de leur séjour.
- **Les tarifs** : un supplément sera appliqué. Vous trouverez le détail des tarifs à la réception.

Pendant leur séjour, vos visiteurs pourront profiter de :

- **L'accès au camping** : Ils pourront accéder au camping sous votre responsabilité.
- **Certaines prestations** : En fonction de l'option choisie, ils pourront profiter de certaines prestations du camping à définir avec le responsable de l'établissement.

Pour le stationnement : Nous vous invitons à garer les véhicules de vos visiteurs sur les parkings à l'entrée.

Article 11 : Circulation et stationnement en toute sécurité

Pour assurer la sécurité de tous et une ambiance paisible, nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

- **Vitesse limitée** : À l'intérieur du camping, la vitesse est limitée à 10 km/h.
- **Horaires de circulation** : La circulation est autorisée de 7h30 à 22h30. En dehors de ces heures, les véhicules doivent être stationnés sur les parkings extérieurs.
- **Un véhicule par emplacement** : Chaque emplacement est prévu pour un seul véhicule. Veuillez le garer dans le sens de la sortie.
- **Respect des autres** : Stationnez votre véhicule de manière à ne pas gêner la circulation ni les autres campeurs.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous solliciter.

Article 12 : Votre sécurité, notre priorité

Votre sécurité est primordiale pour nous. Pour garantir un séjour agréable et en toute sécurité, nous vous invitons à respecter les consignes suivantes :

- **Sécurité incendie** :
 - Plan d'évacuation** : Familiarisez-vous avec le plan d'évacuation affiché à la réception.
 - Feux interdits** : Les feux ouverts sont strictement interdits.
 - Appareils de cuisson** : Utilisez vos réchauds avec précaution et veillez à leur bon entretien.
 - En cas d'incendie** : Prévenez immédiatement l'équipe d'accueil.
- **Équipements de sécurité** :
 - Extincteurs** : Des extincteurs sont à votre disposition en cas d'urgence.



CAMPING LE ROC ★★

Secours : Une trousse de secours est disponible à l'accueil.

- **Sécurité des biens :**

Objets de valeur : Nous vous conseillons de ne pas laisser d'objets de valeur sans surveillance.

Vigilance : Signalez toute personne suspecte à la réception.

- **Stockage :**

Matières dangereuses : Le stockage de matières dangereuses est strictement interdit sur le camping.

Ensemble, contribuons à un séjour agréable et sécurisé pour tous !

Article 13 : Jeux et activités en toute sécurité

Pour que tous puissent profiter de moments de détente et de jeux en toute sécurité, nous vous invitons à :

- **Choisir des jeux adaptés :** Privilégiez les jeux calmes et respectueux des autres.
- **Surveiller les enfants :** Les enfants doivent toujours être sous la surveillance d'un adulte.

Ensemble, créons une ambiance conviviale et respectueuse !

Article 14 : PERIODE DE FERMETURE AU PUBLIC

Afin de garantir la sécurité de vos biens et le bon fonctionnement du camping, nous vous informons que :

- **Stockage de vos effets personnels :** Le stockage de matériel sur votre emplacement en votre absence est soumis à autorisation préalable de la direction. Un espace de stockage sécurisé pourra éventuellement vous être proposé sous réserve de disponibilité et moyennant le paiement d'une redevance.

Article 15 : Séjour des mineurs

Pour assurer la sécurité et le bien-être de tous nos jeunes campeurs, nous vous rappelons que :

- **Autorisation parentale :** Les mineurs non accompagnés de leurs parents doivent présenter une autorisation écrite de ceux-ci.
- **Surveillance des enfants :** Les parents ou tuteurs légaux sont responsables de la surveillance de leurs enfants pendant toute la durée du séjour.

Ensemble, faisons de votre séjour en famille un moment inoubliable !

Article 16 : Nos amis les animaux

Pour que votre compagnon à quatre pattes passe de bonnes vacances et que tout le monde puisse en profiter, nous vous demandons de respecter quelques règles simples :

- **Catégorie :** certaines catégories de chiens (1&2) ne sont pas autorisées sur notre site, le gérant seulement pourra donner son accord ou non.
- **Laisse obligatoire :** Votre animal doit être tenu en laisse en permanence sur l'ensemble du camping.
- **Surveillance constante :** Ne laissez jamais votre animal seul sur votre emplacement, même attaché.
- **Propreté :** Ramassez systématiquement et immédiatement les déjections de votre animal.
- **Vaccination :** Présentez le carnet de vaccination de votre animal à l'arrivée.

Article 17 : Pour une baignade en toute sécurité et convivialité

Afin que tout le monde puisse profiter pleinement de notre espace aquatique, nous vous invitons à :

- **Respecter les règles :** Le règlement affiché à l'entrée de la piscine doit être scrupuleusement respecté.
- **Surveiller les enfants :** Les enfants doivent toujours être sous la surveillance d'un adulte.
- **Tenue de bain adaptée :** Pour des raisons d'hygiène et de consommation d'eau excessive, le port d'un maillot de bain adapté est obligatoire (short de bain interdit).
- **Conduite respectueuse :** Nous vous demandons de respecter les autres usagers et de ne pas courir, sauter ou plonger.



CAMPING LE ROC ★★

Ensemble, faisons de notre espace aquatique un lieu de détente et de partage !

Article 18 : Convivialité et respect du règlement

Pour garantir le confort de tous, nous vous remercions de respecter les règles de notre camping. En cas de difficulté ou de question, n'hésitez pas à vous adresser à la réception.

Si malgré tout, un comportement venait à perturber le séjour des autres campeurs, nous serions amenés à vous rappeler à l'ordre. En cas d'infraction grave ou répétée, nous pourrions être contraints de mettre fin à votre séjour sur la seule décision du gérant avec aucun remboursement.

Article 19 : Préparez votre départ en toute sérénité

Pour faciliter l'organisation et assurer un séjour agréable à tous, nous vous remercions de libérer votre emplacement :

- **Hébergements** : Avant 10h00 le jour de votre départ.
- **Emplacements nus** : Avant 12h00 le jour de votre départ.

Tout dépassement de ces horaires pourra entraîner une facturation complémentaire.

Afin de garantir un séjour agréable à tous nos hôtes, nous nous engageons à maintenir un cadre de vie convivial et respectueux. En séjournant dans notre établissement, vous acceptez de respecter le présent règlement intérieur qui a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de notre camping et le bien-être de tous.